

COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sur la convocation qui leur a été adressée par Patrick THOMINES, le Président.

Date de convocation : le 10/11/2020

Date d'affichage : le 10/11/2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 82

Présents : DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; BAUDA Alain (Aure sur Mer) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; HEBERT Noémie (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; CHICOT Alexandre (Castillon) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; VIEL Catherine (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; VOISIN Marine (Deux Jumeaux) ; DAUBLIN Stéphanie (Englesqueville-La-Percée) ; CORNIERE Alain (Etreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-La-Bataille) ; BLESTEL Brigitte (Géfosse Fontenay) ; LEFRANC Jean-Marc (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Isigny-sur-Mer) ; VASSELIN Françoise (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; CORBEAUX Francis (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; FOLLIOU Richard (Le Breuil-en-Bessin) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Louis (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquet) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) ; BONHOMME Savanna (Litteau) ; JORET Daniel (Longueville) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; POTTIER David (Mosles) ; SCHELLES François (Noron-La-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARTIN Jean (Planquery) ; LECORDIER Nicolas (Rubercy) ; LE MOIGNE Denis (Saint-Germain du Pert) ; MADOUASSE Denis (Saint-Laurent sur Mer) ; LEPELLETIER Serge (Saint-Paul du Vernay) ; DORAND Erick (Sainte Marguerite d'Elle) ; LECONTE Emmanuelle (Sainte Marguerite d'Elle) ; LARSONNEUR Bruno (Sallen) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PERIOT Loïc (Trévières) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer).

Absents et absents excusés :

AVOINE Charlotte (Balleroy-sur-Drôme) ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; CATHERINE Catherine (Sainte Honorine de Duchy) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; DEWAELE Aurore (Saon) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; GELHAY Simone (Grandcamp-Maisy) ; GOUYE Aurélie (Isigny-sur-Mer) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme) ; HOUYVET Marcel (Saint Pierre du Mont) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; LECOINTRE Camille (Le Molay-Littry) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; LEVEQUE Anthony (Isigny-sur-Mer) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; PACARY Bernard (Trungy) ; PACARY Christophe (Saint Paul du Vernay) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; SURET Erick (Saint Martin de Blagny).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DUMONT Alain a donné pouvoir à Patricia GADY-DUQUESNE (Le Tronquay) ; GELHAY Simone a donné pouvoir à Maryvonne ROSOUX (Grandcamp-Maisy) ; GOUYE Aurélie a donné pouvoir à Eric BARBANCHON (Isigny-sur-Mer) ; LECOINTRE Camille a donné pouvoir à Brigitte MOTTIN (Le Molay-Littry) ; LEVEQUE Anthony a donné pouvoir à Eric BARBANCHON (Isigny-sur-Mer) ; MARIOTTI Pascal a donné pouvoir à Guillaume BERTIER (Le Molay-Littry) ; HOUYVET Marcel (Saint Pierre du Mont) est suppléé par Philippe JOURNE ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) est suppléé par GARGOWITSCH Karine.

La séance a débuté par l'intervention de Madame la Sous-Préfète, Amandine DURAND.

Trois sujets ont été abordés durant cette intervention à savoir :

- L'application @ctes par les communes : Outil de « dématérialisation » des échanges liés au contrôle de l'égalité budgétaire des actes des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale. Ce système numérique de transmission permet plus de fiabilité, de traçabilité et facilite l'archivage numérique.

- Dispositifs DETR/DSIL : Toutes les communes sont concernées sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom. La DETR peut être obtenue pour un soutien aux travaux de voirie, vidéo protection, rénovation thermique, énergétique, équipements scolaires en autres. Il est précisé qu'il n'y a pas de plafond imposé pour les gros projets, l'étude des dossiers se fera au fil de l'eau toute l'année. Il y a un allongement des délais pour le dépôt des dossiers. La DSIL reprend en grande partie les besoins avec en plus les dossiers liés au numérique, à la téléphonie mobile et la transition écologique. Madame la Sous-Préfète a indiqué que la Communauté de communes est éligible à la DSIL.

Le Président intervient pour suggérer qu'il vaut mieux déposer les dossiers dans les six premiers mois de l'année que dans les six derniers.

La Sous-Préfète répond par la négative et précise que cela dépend de la date de commencement des projets.

La représentante de l'Etat rappelle que l'an dernier, il y eu une perte de 1,5 million d'euros de DETR/DSIL faute de commencement de travaux ou pour surestimation.

La Sous-Préfète a invité les élus à venir rencontrer les trois personnes qui seront référentes, afin qu'ils puissent présenter l'étude de leurs projets nécessaire avant de faire des devis.

- Plan France Relance : Bâtir la France de 2030 et relancer l'économie. Trois priorités déclinées sur le territoire (l'habitat, aides fiscales et rénovation des bâtiments publics).

Madame la Sous-Préfète a fait une présentation détaillée aux élus de l'Assemblée de quelques orientations du Plan France Relance :

- Rénovation énergétique
- Lutte contre l'artificialisation
- La biodiversité
- La transition agricole (haie)
- La décarbonation de l'industrie
- Les technologies vertes
- Les infrastructures et mobilité vertes
- Le développement des entreprises
- La fiscalité
- Le plan/jeune/solution
- Le Ségur de la santé
- Les territoires

Les documents projetés seront envoyés ultérieurement aux élus du territoire plus le point Covid avec les questions.

La représentante de l'Etat annonce qu'un Sous-Préfet à la relance sera nommé très prochainement.

La Sous-Préfète indique aussi qu'un guichet unique départemental sera créé pour répondre aux questions particulières.

Fin de l'intervention, Monsieur le Président reprend la parole pour remercier Madame la Sous-Préfète de sa présentation avant de la raccompagner.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Autoriser le Président à solliciter une subvention au Département pour les travaux d'urgence sur le perré de Grandcamp-Maisy (Quai Crampon).
2. Autoriser la participation financière de la Communauté de Communes aux travaux d'urgence sur la digue de Grandcamp-Maisy, gérée par l'ASA de Géfosse-Fontenay.
3. Proposition de délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif suite à la réhabilitation d'une installation d'assainissement autonome.
4. Désignation du nombre des représentants d'Isigny-Omahia Intercom au SIVOM du Caumontais pour le transport scolaire.
5. ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy :
 - Proposition de détachement : Prix de vente et autorisations de signer,
 - Proposition d'extension : Convention de maîtrise d'œuvre et lancement des études.
6. Proposition d'extension de la ZA Les Petits Carreaux le Molay-Littry : Avenant n°1 au lot 2 réseaux divers.
7. Proposition Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) : Convention d'intervention friche « casse auto » le Molay-Littry.
Pour information : Mise en place d'une plateforme territoriale.
8. MAM éveil et vous : Proposition de reconduction de la convention.
9. Proposition d'actualisation du dossier de demande de subvention.
Pour information : Les travaux de réhabilitation du Gymnase au Molay-Littry/Convention de mise à disposition du personnel.
10. Ecole de voile Cap 21 :
 - Proposition de tarifs 2021.
 - Proposition de demandes de subvention pour l'achat de matériel auprès de la Région et du Département.
11. Office de Tourisme : Proposition de Tarifs 2021.
12. Gîte intercommunal : Proposition d'adapter les tarifs en 2021.
13. Proposition d'une convention avec le Département du Calvados pour les projets d'itinéraires et boucles vélo.
14. Créances éteintes.
15. Admissions en Non-Valeur.
16. Virements de Crédits.
17. Aménagement et valorisation du bourg de Trévières : Proposition de modification de la convention financière signée avec la commune de Trévières pour l'opération sous-mandat « travaux sur le réseau d'eaux pluviales ».
Pour information : Rappel sur la désignation des membres de la Clect – Délibération à prendre en Conseil Municipal d'ici mi-décembre.
18. Proposition d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain ».

Le Président ouvre la séance pour solliciter l'approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire d'Isigny-Omahia Intercom en date du jeudi 24 septembre 2020. A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le procès-verbal.

Le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHICOT, Maire de Castillon.

Le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Proposition de signer un avenant à la convention d'application du fonds de solidarité signé avec la Région Normandie. Accord unanime des élus communautaires.

1. Autoriser le Président à solliciter une subvention au Département pour les travaux d'urgence sur le perré de Grandcamp-Maisy (Quai Crampon).

Monsieur Yohann PESQUEREL, Vice-Président en charge du Gémapi, Plan Climat et déchets, prend la parole pour présenter à l'Assemblée délibérante, une demande d'autorisation pour que le Président sollicite une subvention auprès du Département pour des travaux d'urgence sur le perré de Grandcamp-Maisy.

En effet, des travaux d'urgence sont nécessaires sur la digue de Grandcamp-Maisy longeant le quai Crampon, dans le prolongement de ceux réalisés en 2019 à la suite des dégradations occasionnées par la tempête Eléonor. Le montant de ces travaux est estimé à 45 188,30 € HT (54 225,96 € TTC). Pour financer ces travaux, la Communauté de communes souhaite solliciter une subvention au Département du Calvados. Une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux a été accordée par le Département le 23 septembre dernier. La subvention est sollicitée sur la base du devis établi par l'entreprise Lafosse pour un montant de 45 188,30 €HT (54 225,96 €TTC). Cette somme est inscrite au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention de 22 594 € auprès du Département, correspondant à 50 % du montant HT du devis établi par l'entreprise Lafosse.

Vote unanime.

2. Autoriser la participation financière de la Communauté de Communes aux travaux d'urgence sur la digue de Grandcamp-Maisy, gérée par l'ASA de Géfosse-Fontenay.

Monsieur Yohann PESQUEREL, Vice-Président, poursuit et demande aux élus communautaires d'autoriser une participation financière de la Communauté de Communes aux travaux d'urgence sur la digue de Grandcamp-Maisy, qui est gérée par l'ASA de Géfosse-Fontenay.

Le Vice-Président expose aux élus que suite aux intempéries de septembre, l'érosion du trait de côte et du remblai réalisé par l'Asa de Géfosse-Fontenay sur l'enrochement qui protège la route et la base ostréicole de Grandcamp-Maisy a fortement été accentuée.

Afin d'éviter tout risque de submersion de la route et de la base ostréicole, des travaux d'urgence sont nécessaires sur environ 150 mètres. Le coût est estimé à 70 000 €.

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

ASA =20 000 €

Communauté de communes : 15 000 €

Département : 35 000 € (sous forme d'une subvention accordée à l'Asa pour travaux d'urgence).

Considérant l'avis favorable du 21/10/2020 émis par la Commission Assainissement-Environnement sur cette proposition, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser cette participation de 15 000 € au financement des travaux d'urgence sur cette portion de digue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorisent cette participation de 15 000 € au financement des travaux d'urgence sur cette portion de digue,

- Autorisent une décision modificative du budget afin d'inscrire cette dépense dans le budget 2020.

Vote unanime.

* Monsieur Alain BAUDA, Maire de Aure-Sur-Mer, quitte la séance à dix-neuf heures trente en donnant un pouvoir au Président.

3. Proposition de délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif suite à la réhabilitation d'une installation d'assainissement autonome.

Monsieur Alain CORNIERE, Vice-Président en charge de l'assainissement, fait une proposition aux membres communautaires, d'un délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif suite à la réhabilitation d'une installation d'assainissement autonome.

En février 2011, une délibération avait été prise par l'ancienne intercommunalité de Trévières pour allonger le délai de raccordement au réseau collectif en cas de réhabilitation récente d'une installation d'assainissement autonome et exonérer le particulier de la redevance d'assainissement durant ce délai. Il est proposé au Conseil Communautaire de reprendre cette délibération.

Un avis favorable a été émis le 21/10/2020 par Commission Assainissement-Environnement.

Après avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, a décidé de :

- Fixer à 10 ans le délai pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif pour les particuliers qui ont au préalable réalisé une réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Préciser que le délai de 10 ans court à compter de la date du rapport de bonne exécution des travaux d'installation d'un assainissement autonome délivré par le SPANC ;
- Dire que les particuliers concernés sont exonérés de la redevance pour non-raccordement pendant ce délai ;
- Autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote unanime.

Monsieur David POTTIER, Maire de Mosles, demande si les particuliers n'auront plus rien à payer.

Monsieur Alain CORNIERE répond que cela ne change rien, les particuliers concernés seront exonérés de la redevance pour non-raccordement pendant ce délai.

4. Désignation du nombre des représentants d'Isigny-Omaha Intercom au SIVOM du Caumontais pour le transport scolaire.

Madame Patricia GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente en charge de la Vie Scolaire, demande aux élus communautaires de désigner le nombre de représentants d'Isigny-Omaha Intercom qui siègeront au SIVOM du Caumontais pour le transport scolaire.

Suite à la prise de la compétence Transports scolaires par la Communauté de Communes en 2018 et la modification des statuts du Syndicat à Vocation Multiple dit SIVOM du Caumontais en 2020, la Communauté de Communes doit désigner ses représentants à ce syndicat.

En effet, les collégiens des communes de Cahagnolles, Cormolain, Foulognes, Sallen et Sainte Honorine de Ducy sont scolarisés au collège de Caumont sur Aure. Le transport des collégiens vers leur collège de secteur est assuré par le SIVOM du Caumontais. Comme la Communauté de Communes est compétente pour le

transport des collégiens de son territoire vers leur collège de secteur, elle est par représentation-substitution de ses 5 communes, membres du SIVOM de Caumont pour le transport des collégiens vers le collège de secteur « Caumont sur Aure » et le transport des enfants présentant des difficultés scolaires inscrits dans des sections spécialisées.

En conséquence, conformément à l'article 5 des statuts du SIVOM du Caumontais, le Conseil Communautaire doit désigner ses délégués à ce syndicat :

Les 5 communes membres d'Isigny-Omaha Intercom (Cahagnolles, Cormolain, Foulognes, Sallen, Sainte Honorine de Ducy) compte 1 299 habitants.

En conséquence, conformément à l'article 5 des statuts du SIVOM du Caumontais, le Conseil Communautaire doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants à ce syndicat.

Après échanges, notamment face à l'absence de certains élus, peuvent être concernés :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
1 GUERIN Roland	1 LEBIGRE Alain
2 LEGER Michel	2 AUVRAY Guillaume
3 LARSONNEUR Bruno	3 CATHERINE Catherine
4 GADY-DUQUESNE Patricia	4 POISSON Cédric

Vote unanime.

5. ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy :

a) Proposition de détachement : Prix de vente et autorisations de signer.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du développement économique et du commerce, soumet aux élus de l'Assemblée, une proposition de détachement de la ZA Synergie à Grandcamp-Maisy.

Afin de répondre à une demande d'un porteur de projet qui souhaite s'installer rapidement sur la ZA SYNERGIE à Grandcamp-Maisy, la Communauté de Communes détache une parcelle de 800 m² en 1 AUX.





La Commission développement économique, réunie le 14 octobre dernier a donné un avis favorable à un prix de vente fixé à 18 € le m² ht.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente de la parcelle de 800 m² détachée à 18 € HT/m².
- Autorise le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à cette vente.

Vote unanime.

b) Proposition d'extension : Convention de maîtrise d'œuvre et lancement des études.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Économique et du Commerce, informe l'Assemblée délibérante que l'aménagement des 2.6 ha en extension à viabiliser sur la zone Synergie située à Grandcamp-Maisy est programmé. Il précise que plusieurs porteurs de projets sont intéressés pour s'installer sur cette zone

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2018 et un budget a été voté en 2020 pour cette opération.

Le projet est inscrit aux contrats de territoires et le plan de financement prévisionnel est en cours d'élaboration.

Les études de sols vont être lancées et il convient de travailler à l'aménagement.

Le dossier est suivi depuis l'étude de faisabilité par le Cabinet d'études Mosaïc.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président, propose de signer des conventions d'honoraires pour les deux principales missions à venir (géomètre et maîtrise d'œuvre).

Les montants ont été prévus au budget 2020.

Mission de géomètre

MISSION DE GEOMETRE			
Basée sur la création d'environ 10 parcelles dans le cadre du PA avec division à la carte.			
Montant pour la création de 1 lot	HT	TVA	TTC
- Plan de division - mise à jour plan masse	150,00	30,00	180,00
- Document d'Arpentage	150,00	30,00	180,00
- Plan de vente	200,00	40,00	240,00
- Descriptif SRU du terrain	50,00	10,00	60,00
- Bornage du lot	700,00	140,00	840,00
Montant Forfaitaire/lot	1 250,00	250,00	1 500,00
Ce montant forfaitaire sera facturé à la création de chacun des lots.			

Facturation par situation à l'avancement.

TRANCHE FERME	HT	TVA	TTC
Relevé topographique complémentaire nécessaire et bornage amiable contradictoire pour définition du périmètre de projet	2 000,00	400,00	2 400,00
Etablissement dossier de demande de Permis d'Aménager	5 500,00	1 100,00	6 600,00
Mission de maîtrise d'œuvre :			
Total Tranche Ferme	7 500,00	1 500,00	9 000,00

TRANCHE FERME	HT	TVA	TTC
Esquisse d'aménagement	2 000,00	400,00	2 400,00
Plans AVP	2 500,00	500,00	3 000,00
PRO/DCE	3 500,00	700,00	4 200,00
Total Tranche Ferme	8 000,00	1 600,00	9 600,00
TRANCHE CONDITIONNELLE 1	HT	TVA	TTC
ACT	800,00	160,00	960,00
DET	6 500,00	1 300,00	7 800,00
AOR	700,00	140,00	840,00
Total Tranche Conditionnelle 1	8 000,00	1 600,00	9 600,00
TRANCHE CONDITIONNELLE 2	HT	TVA	TTC
Etablissement d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau	3 500,00	700,00	4 200,00

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer les conventions d'honoraires pour les missions de géomètre et de maîtrise d'œuvre de la zone d'activité Synergie avec le Cabinet MOSAIC sis à Hérouville-Saint-Clair et toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote unanime.

6. Proposition d'extension de la ZA Les Petits Carreaux le Molay-Littry : Avenant n°1 au lot 2 réseaux divers.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, donne l'information, aux membres de l'Assemblée délibérante, que les travaux de finitions de la tranche 2 de la ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry vont démarrer prochainement.

Une entreprise est déjà installée et les deux autres terminent leurs travaux.

En ce qui concerne les candélabres, la mise en œuvre de mâts en aluminium brossé a été validée en Commission. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses est une nouvelle norme qui impacte le coût des luminaires et entraîne une plus-value de 52.50 € par luminaire.

Compte tenu de ces éléments, le Vice-Président propose de signer un avenant au lot 2 : Réseaux Divers pour les plus-values engendrées s'élevant à 1 550.00 € HT soit 1 860.00 € TTC.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au lot 2 : Réseaux Divers du marché de viabilisation d'un montant de 1 550.00 € HT soit 1 860.00 € TTC et tous documents liés à cette affaire.

Vote unanime.

7. Proposition Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) : Convention d'intervention friche « casse auto » le Molay-Littry.

Le Vice-Président, Eric BARBANCHON, en charge du Développement Economique et du Commerce, avise les élus que dans le cadre de la Convention Région Normandie / E.P.F Normandie 2017/2021, l'E.P. F de Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande des collectivités locales et leurs établissements publics.

En vue du développement futur de la Zone d'Activités Les Petits Carreaux, la Communauté de Communes a sollicité l'intervention du Fonds Friches pour réaliser des études techniques sur les parcelles où était implantée une ancienne casse.

L'intervention comprend une étude dépollution des sols afin d'identifier les éventuels enjeux liés à l'état de la pollution des sols au regard de l'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités.

Pour réaliser les études, il convient de signer une convention avec l'EPFN qui assure la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe maximale allouée pour les études s'élève à 50 000 € HT.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 35 % du montant HT à la charge de la Région Normandie
- 45 % du montant HT à la charge de l'E.P. F Normandie
- 20 % du montant HT à la charge de l'intercom

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention d'intervention friche « casse auto » nécessaire pour entreprendre le futur aménagement de la Zone d'Activité « Les Petits Carreaux » et toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote unanime.

Pour information : Market place Territoriale.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président, annonce aux élus communautaires que devant la rapidité de prendre une décision et l'importance de mettre en place des solutions pour répondre à la fermeture de nombreux commerces locaux dans le cadre de la Covid 19, celui-ci tient à formuler des remerciements aux différents services qui se sont impliqués face à cette urgence.

L'EPCI a engagé un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et d'industrie Caen Normandie pour accompagner les artisans et commerçants du territoire dans une stratégie de digitalisation de leurs entreprises.

La participation financière pour la Communauté de communes Isigny Omaha Intercom se compose de deux volets :

- L'abonnement à la marketplace territoriale « Ma Ville Mon Shopping » auprès de la société Esy Com,
- L'animation du dispositif par les chambres consulaires.

L'ensemble pour une durée de 3 ans.

Le coût annuel d'abonnement à la marketplace territoriale est fixé à 22 centimes hors taxes par an et par habitant du territoire, soit à titre informatif 5 890,50 € HT par an.

Le coût forfaitaire annuel hors taxe pour l'animation et la gestion du dispositif par la CMA et la CCI à la charge de la Communauté de communes Isigny Omaha Intercom est de 13 040 € HT.

Un budget communication spécifique au dispositif va également être prévu au budget.

Madame Brigitte MOTTIN, Maire-Adjointe au Molay-Littry, pose la question suivante : « qu'elles sont les prestations assurées derrière les 13 000 € ».

Monsieur Eric BARBANCHON répond qu'il y a un accompagnement des commerçants et artisans sur une durée de 3 ans et un gros travail des chambres consulaires (mailing, phoning, etc...). Le partenariat avec la poste permet une livraison gratuite pour les communes du territoire même les plus isolées. Les démarches associées ont pour but de favoriser la dynamique des « circuits courts », de l'économie sociale et solidaire, de l'approvisionnement/achat local. L'enjeu de l'Intercom est de donner la chance aux commerçants et artisans de se préparer au fonctionnement des échanges commerciaux de demain (formation entièrement gratuite par les chambres consulaires).

Monsieur Michel MAUDUIT demande comment se rémunère la Poste.

Monsieur BARBANCHON répond par le biais de la commission à chaque achat en ligne. La Poste est un service public, plus il y aura de trafic de colis sur le territoire, plus la présence de la poste sera justifiée.

Ajout du point supplémentaire : Proposition d'avenant 2 à la convention signée avec la Région.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, informe l'Assemblée que le dispositif Impulsion Relance lancé par la Région en partenariat avec les Intercom en avril dernier a évolué en Impulsion Résistance pour permettre aux entreprises du secteur de

l'évènementiel, du tourisme, de la culture et du sport, les plus en difficulté de bénéficier des fonds n'ayant pas été consommés sur l'enveloppe de 102 000 euros attribuée à Impulsion Relance.

Isigny-Omaha a signé l'avenant 2 proposé par la Région Normandie permettant de faire bénéficier de ce dispositif aux entreprises éligibles.

Vote unanime.

Madame Brigitte MOTTIN, Maire-Adjointe au Molay-Littry, demande si les entreprises ont été identifiées.

Le Vice-Président, Eric BARBANCHON, répond que 152 entreprises ont été ciblées après un important travail d'appels téléphoniques entrepris par le service développement économique pour aviser les TPE de l'existence de ce dispositif ainsi que de nombreuses diffusions régulières sur les réseaux sociaux et le site internet d'Isigny-Omaha. Dès demain, un courrier va partir en direction de ces entreprises car le dossier est à compléter avant le 6 décembre auprès la Région.

* Monsieur Bernard LENICE, Maire de La Cambe, se retire de la séance du Conseil Communautaire à 20h20.

8. MAM éveil et vous : Proposition de reconduction de la convention.

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, suggère aux élus communautaires, une reconduction de la convention.

La MAM Eveil et Vous présente sur la commune de Formigny la Bataille a transmis sa demande de financement pour l'année 2021.

Chaque année l'EPCI verse 10 080 euros à la MAM pour son fonctionnement. Ce montant est basé sur un nombre maximum d'agrément fixé à 6 pour 3 assistantes maternelles.

Le bilan 2019 est positif et aucune baisse de fréquentation n'est constatée depuis l'ouverture du multi-accueil intercommunal à Tour-en-Bessin.

Un projet de vie existe au sein de la MAM. Les assistantes maternelles ont expliqué que certaines familles ne souhaitent pas que leur enfant intègre une crèche ou une garde chez une assistante maternelle. Le concept de la MAM permet de répondre à la demande de ces familles.

Compte-tenu de ces éléments et que la MAM constitue un mode de garde qui peut être proposé aux familles en complément de l'offre d'accueil existante sur le territoire, il est proposé une reconduction de la convention pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur Laurent KIES, Adjoint à Isigny-sur-Mer, prend la parole et indique qu'il n'est pas fan de la MAM. Il s'adresse au Président et pose les questions suivantes : « Quelle politique sera mise en place par rapport aux autres assistantes maternelles pour ne pas être dans le même domaine d'intervention qui va nuire à une concurrence entre prestataires privés ? ; si les MAM sont la solution : « Est-ce qu'on est capable financièrement ? ; « Comment allez-vous développer ses solutions ? ; « Est-ce que vous envisagez d'autres MAM sur notre territoire ? ; « Quel budget à terme allez-vous mettre ? ».

Le Président répond à Monsieur KIES que ceux sont des questions toutes simples mais riches et sur lesquelles, on ne pourra pas apporter toutes les réponses. Aujourd'hui, il y a une MAM, un pôle multi accueil, après ceux sont des assistantes maternelles individuelles. Il faut savoir qu'elles sont vieillissantes, il y en a de moins en moins sur le territoire et maintenant la majorité des parents veulent mettre leurs enfants dans des structures collectives.

Monsieur KIES poursuit ses questions : « Est-ce que la Communauté de communes décide de créer un réseau de crèche ou est-ce qu'elle décide de créer un réseau de MAM ? ; « Est-ce qu'on est capable aujourd'hui de trouver la solution la plus adéquate (au vu du déficit de Tour en Bessin) ? ».

Le Président affirme qu'il y a un projet de crèche à Osmanville, comme vous le savez, si tout va bien, on le mettra au budget 2021, il y a des demandes. Nous avons même un projet aussi sur Trévières en cours de réflexion, là qui est totalement privé.

Il y a plusieurs solutions qui se présentent, qu'elles soient publiques ou privées, je reste ouvert à toutes solutions du moment où j'apporte un service à la population sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec une voix contre, autorise le Président à signer la convention 2021.

Vote majoritaire.

9. Proposition d'actualisation du dossier de demande de subvention.

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente en charge de la Culture, propose aux élus communautaires, d'actualiser le dossier de demande de subvention.

Afin de permettre aux associations de notre territoire d'être encouragées dans la réalisation de leur évènement. La Communauté de communes, depuis 2017, soutient techniquement et/ou financièrement certaines manifestations.

Afin d'obtenir l'étude de leur évènement, les associations ou entités organisatrices ont la possibilité de remplir un dossier de demande de subvention, celui-ci sera composé : d'une charte, d'une grille d'évaluation et d'un formulaire de demande.

Afin de faciliter leur traitement par les services intercommunaux, il s'agira du même dossier pour les évènements culturels et sportifs que pour les évènements touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'actualisation du dossier de demande de subvention et le questionnaire « Culture ».

Vote unanime.

Pour information :

Monsieur Guillaume BERTIER, Vice-Président en charge du cadre de vie, travaux et bâtiments, porte à la connaissance des élus que les travaux de réhabilitation du Gymnase au Molay-Littry ont débuté le 22 octobre dernier.

Pour mémoire, les travaux consistent :

- L'agrandissement du hall d'entrée,
- La réhabilitation complète des vestiaires,
- La réfection du sol de l'aire de jeux principale,
- Les changements/adaptations des VRD.

Les entreprises réalisant les travaux sont les suivantes :

N° lot	Intitulé lot	Nom entreprise	Montant HT
2	DEMOLITION – GROS OEUVRE	SAS LTB	93 915.16 euros
3	CHARPENTE BOIS – ETANCHEITE – BARDAGE	SAS DELAUBERT	37 920.03 euros
4	MENUISERIE ALUMINIUM	SARL AFM MONDEVILLE	26 352.18 euros
5	PLATRERIE SECHE – MENUISERIES INTERIEURES - PLAFONDS	SARL ETS ORQUIN	65 565.42 euros
6	PEINTURE – SOLS SOUPLES	RD PEINTURE	27 515.62 euros
7	CARRELAGE	STE FANELLO IDF	35 266.97 euros
8	ELECTRICITE	SARL BLIN LEMONNIER	31 392.30 euros
9	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	SAS OZENNE ENERGIES	133 584.37 euros

TOTAL

451 512.05 euros ht

La fin des travaux est estimée au début du printemps 2021.

Pour les nouveaux Maires, afin de faciliter les besoins techniques quotidiens entre les communes et l'intercommunalité, des conventions de prestations existent, elles permettent à des agents communaux d'effectuer des missions pour la Communauté de communes, le coût horaire étant de 20 € de l'heure pour une année.

Le Vice-Président indique aussi qu'il part du principe que tous mails qui arrivent à l'Intercom doivent avoir une réponse.

Il informe les élus communautaires que l'organisation des travaux communaux se fera avec :

- une personne pour la gestion des travaux
- une personne pour la gestion de la voirie

Monsieur Michel FAUVEL, Maire de Canchy, demande s'il y a un recrutement en cours.

Monsieur Guillaume BERTIER répond qu'il y a un appel à candidature qu'une annonce est parue sur le site internet de la Communauté de communes et sur site du centre de gestion. Le financement de cette création de poste a pu se faire grâce à la baisse de l'indemnité du Président et des Vice-Présidents.

10. Ecole de voile Cap 21 :

- **Proposition de tarifs 2021.**

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Vice-Président en charge du Tourisme, présente aux élus communautaires une proposition de tarifs 2021 pour l'école de voile Cap 21.

D'une manière générale, les tarifs 2021 de l'école de voile resteront identiques à ceux de 2020.

Seule la licence doit faire l'objet d'un nouveau vote. En effet, afin d'être affilié à l'Ecole Française de Voile et reconnu comme centre de formation, il est indispensable de procéder à la vente de licences, dont les tarifs sont définis à l'échelle nationale.

Pour 2021, les tarifs nationaux sont les suivants :

Prix et types de licences 2021

Licence club adulte : 58,50 € (dont primo)

Licence club jeune : 29,50 € (dont primo)

Loisir annuel : Passeport Voile : 11,50 €

Loisir 1 jour : Pass Voile : 4 € nouveau

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, valide la proposition des tarifs 2021 pour l'École de voile Cap 21.

Vote unanime.

- **Proposition de demandes de subvention pour l'achat de matériel auprès de la Région et du Département.**

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Vice-Président en charge du Tourisme, invite le Conseil Communautaire à autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département en vue de faire l'acquisition de 2 catamarans 16 pieds, 2 catamarans 12 pieds et 2 stand-ups paddles (programme sur 3 ans).

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour l'achat de matériel.

Vote unanime.

11. Office de Tourisme : Proposition de Tarifs 2021.

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Vice-Président en charge du Tourisme, soumet des tarifs 2021 pour l'Office de Tourisme.

D'une manière générale, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020 pour les services existants.

Il convient de définir des tarifs pour les nouvelles prestations ou d'apporter des précisions sur les tarifs existants :

Nouveauté / Prestation « *Les parcs à huitres de la Baie des Veys au rythme des chevaux* » pour les groupes (forfait) : proposition d'un tarif comprenant la privatisation de l'attelage et le temps agents, à hauteur de 450 € / par visite (jusqu'à 20 personnes)

→ Tarif déclinable sur les autres circuits attelage proposés par l'OT (*option visite de site en sus*)

Nouveauté / Visite guidée « *La coquille St-Jacques, star de Grandcamp !* » : proposition d'appliquer les mêmes tarifs que pour les visites des parcs à huitres (version pédestre) à savoir 4 €/adulte ; 2 €/enfant (de 4 à 12 ans) ; Gratuit jusqu'à 3 ans

Précision sur un tarif existant / Afin de soutenir la reprise ou la création de nouvelles offres touristiques dans un contexte particulièrement difficile pour la filière, il est proposé d'introduire un tarif promotionnel sur l'insertion dans le magazine de destination 2021 : proposition d'une remise de 50% sur la 1^e insertion, valable la 1^e année d'activité, pour les reprises ou créations d'activités (soit 50 € au lieu de 100 €). Offre valable uniquement pour les partenaires du territoire intercommunal (prestations de visites, loisirs, artisanat, services, commerces de produits locaux et restauration). Offre non cumulable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, valide la proposition de tarifs 2021 pour l'Office de Tourisme.

Vote unanime.

12. Gîte intercommunal : Proposition d'adapter les tarifs en 2021.

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Vice-Président en charge du Tourisme, suggère aux élus de l'Assemblée délibérante d'adapter les tarifs du gîte intercommunal afin d'améliorer sa rentabilité en 2021 :

- 500 à 850 € / semaine selon période
- 300 à 450 € / mid-week (3 nuits) selon période

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, accepte la proposition d'adapter les tarifs en 2021 pour le gîte intercommunal les Sables d'Or.

Vote unanime.

13. Proposition d'une convention avec le Département du Calvados pour les projets d'itinéraires et boucles vélo.

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Vice-Président en charge du Tourisme, soumet aux élus une proposition de convention avec le Département du Calvados pour les projets d'itinéraires et boucles vélo.

-La VéloMaritime® (itinéraire reposant sur l'Eurovélo 4, de Kiev à Roscoff / portage par le Département du Calvados) : le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à signer la convention pour l'entretien des aires de pique-nique et des haltes parking qui seront aménagées sur le tronçon Vierville-sur-Mer / Grandcamp-Maisy.

-Boucle cyclo touristique de la Vallée d'Aure (portage par le Département du Calvados) : Dans le cadre du plan vélo départemental, le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à signer les conventions tripartites établies avec le Département et les communes concernées, instaurant notamment la prise en charge par la Communauté de communes des aménagements d'aires de pique-nique nécessaires (2 créations envisagées) et la réalisation d'une veille sur le circuit.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les élus communautaires, entérinent la proposition de convention avec le Département du Calvados pour les projets d'itinéraires et boucles vélo.

Vote unanime.

Monsieur Philippe LEBOUCHER, Maire de Canchy, pose la question suivante : « qu'advient-il des poubelles ? ».

Le Président répond qu'il ne faut plus installer de poubelles sur les aires de pique-nique. Les personnes repartent avec leurs déchets et les aires resteront plus propres.

14. Créances éteintes.

Henri LECHIEN, Vice-Président en charge des finances indique aux élus que des créances éteintes ont été présentées lors de la Commission Finances du 16/09/2020.

Elles concernent :

Le Budget Principal : 89500
 Le budget SPANC : 89503
 Le budget Assainissement Collectif : 89504

Dans le tableau ci-dessous, « LJ » signifie Liquidation Judiciaire.

Budget concerné:		
89500 surendettement	646,87 €	10 095,30 €
89500 LJ du 09/04/2017	8 560,00 €	
89500 LJ du 04/04/2019	431,52 €	
89500 LJ du 26/11/2019	456,91 €	
89503 LJ du 30/10/2018	80,00 €	130,00 €
89503 LJ du 17/04/2019	20,00 €	
89503 LJ du 23/11/2017	30,00 €	
89504 surendettement	54,09 €	54,09 €
89504 LJ du 04/15/2019	58,17 €	
89504 LJ du 04/09/2019	25,89 €	
89504 surendettement	102,92 €	
89504 surendettement	47,61 €	

La disponibilité des crédits à l'article 6542 a été vérifiée pour chacun des budgets concernés et aucune décision modificative n'est nécessaire.

Les membres de l'Assemblée délibérante valide l'admission des dossiers présentés ci-dessus en créances éteintes. Les écritures seront passées sur le compte 6542, en dépenses de Fonctionnement sur chaque budget concerné.

Vote unanime.

15. Admissions en Non-Valeur.

Les listes d'admission en non-valeur ont été présentées lors de la Commission Finances du 16/09/2020.
 Listes proposées par le comptable public :

BP 89500 - budget principal : pour un total de 867,88 € (755,63 € + 33,10 € + 3,40 € + 75,75 €)
 BA 89504 - Assainissement Collectif : pour un total de 869,59 € (54,60 € + 814,99 €)

La Commission émet un avis favorable pour que ces listes soient présentées devant l'Assemblée Communautaire.

Ces ANV (Admission en Non-Valeur) sont à imputer sur l'article 6541, en dépenses de fonctionnement des budgets concernés. La disponibilité des crédits a été vérifiée.

Ces créances étant jugées irrécouvrables, il est proposé de les admettre en non-valeur :

Les Conseillers Communautaires valident l'admission en non-valeur des créances telles que présentées ci-dessus.

Vote unanime.

16. Virements de Crédits.

Selon les décisions entérinées par les votes aux points précédents sur la compétence Environnement /GEMAPI :

Il s'agit de prélever sur le chapitre 022 dépenses imprévues :

- a) La somme de 15 000 € pour permettre la participation de la Communauté de Communes pour des travaux d'urgence sur la digue du tronçon géré par l'ASA de Géfosse (ASA = association syndicale autorisée de défense contre la mer) Projet global de 70 000€ avec 20 000€ pris en charge par l'ASA, 35 000 € pris en charge par le Département et le solde de 15 000 € = participation de la Communauté de Communes.
- b) La somme de 4500 € pour compléter l'enveloppe de 50 000€ TTC votés au BP 2020. Il s'agit de travaux d'urgence sur la digue de Grandcamp-Maisy. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50% par le Département.

Modification à apporter :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 022 Dépenses imprévues :	- 19 500,00 €
Article 615231 – Travaux :	+ 4 500,00 €
Article 62878 – Participation :	+ 15 000,00 €

Les Conseillers Communautaires valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus et qui seront intégrés sous le numéro : DM n°5.

Vote unanime.

17. Aménagement et valorisation du bourg de Trévières : Proposition de modification de la convention financière signée avec la commune de Trévières pour l'opération sous-mandat « travaux sur le réseau d'eaux pluviales ».

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la délibération n°2019-04-63 du 11 avril 2019 a autorisé la signature d'une convention financière entre la Communauté de communes et la commune de Trévières pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Comme il s'agit d'une opération sous mandat (la Communauté de communes réalise les travaux sur le réseau d'eaux pluviales qui ne sont pas de sa compétence pour le compte de la commune) le remboursement du FCTVA doit être demandé par la commune.

En conséquence, il y a lieu de modifier l'article 4 de la convention comme suit :

Article 4 : règlement des prestations :

« 1/ Modalités de financement »

La Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, dans le cadre du marché, réglera les factures aux entreprises et au maître d'œuvre.

La commune de Trévières remboursera à la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, le montant total des travaux et de maîtrise d'œuvre du poste « Assainissement des eaux pluviales », moins le FCTVA, et les éventuelles subventions accordées.

A titre indicatif, selon l'estimatif établi par le maître d'œuvre, la commune devrait rembourser à la Communauté des communes :

360 916,64 €TTC – subventions (estimées à 201 814,45 €) = 159 102,20 € TTC

Le montant du remboursement de la commune sera ajusté en fonction des travaux réalisés et du montant des subventions réellement accordées sur les travaux et la maîtrise d'œuvre.

2/ Modalités de versement de la participation communale

La commune se libérera de ses obligations par le règlement de sa participation financière de la façon suivante :

Un premier versement de la commune de Trévières correspondant à 80% du montant HT TTC des travaux diminué du montant des subventions attendues sera sollicité par la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, après règlement des factures correspondant à ces travaux.

Cette demande de versement sera justifiée par un état des dépenses réalisées visée par le comptable payeur.

Le versement du solde par la commune interviendra une fois l'opération soldée et l'encaissement des subventions par la Communauté de communes.

Le Président est autorisé à signer l'avenant modifiant la convention.

Vote unanime.

Pour information :

Monsieur LECHIEN, Président de la Commission Finances rappelle que la désignation des membres de la Clect doit être faite par une délibération à prendre en conseil municipal d'ici mi-janvier.

18. Proposition d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain ».

Le Président informe les élus qu'Isigny-Omaha-Intercom ainsi que cinq communes de notre territoire (Balleroy-sur-Drôme/Le Molay-Littry/Trévières/Grandcamp-Maisy/Isigny-sur-Mer) sont éligibles pour candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Petites Ville de Demain (PVD) » lancer par l'Etat.

Pour déposer un dossier, les communes doivent remplir trois conditions :

- La candidature doit émaner d'un binôme commune/intercommunalité,
- La commune doit avoir une fonction de centralité à l'échelle d'un bassin de vie (équipements, services...),
- La commune doit répondre à un critère de vulnérabilité qui sera apprécié par les services de l'Etat.

Aucune délibération n'est imposée pour répondre à l'AMI, mais par transparence, il est important que le Conseil Communautaire soit informé et soutienne cette initiative qui sera bénéfique à l'ensemble du territoire si nous sommes lauréats. 1 000 communes en France sont concernées par cette AMI, la réponse est attendue pour mi-décembre.

Si nous sommes lauréats, nous pourrions bénéficier d'une aide financière au recrutement d'un chargé de projets (de 25% à 75% d'aide) ; d'une bonification des subventions dites « de droit commun » ; de subventions directes PVD ; d'appuis techniques dans différents domaines de compétences (CCI, ANAH, DDTM...) ; de facilités d'emprunts.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de soutenir cette initiative.

Vote unanime.

Questions/informations :

- Le Président avec Monsieur Hubert FURDYNA, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ont reçu les commissaires enquêteurs. Sur le retour du document d'urbanisme, un avis favorable a été émis avec 4 réserves. Le Président en profite pour remercier le travail de la Commission qui s'est réunie 5 fois en l'espace de 12 jours, avec un temps de travail très important.

Le Président poursuit et présente aux élus le dossier de presse du Département concernant le plan départemental de relance sociale avec de nouvelles mesures d'urgence.

Le Président remercie les communes qui ont répondu sur le transfert de pouvoir de police spéciale. Les Maires conserveront leur pouvoir.

Le Président signale aux élus la présence d'un questionnaire sur la culture dans le bulletin de l'intercom et sur le site internet à remplir et à retourner au service concerné.

Le Président annonce la prochaine date du Conseil Communautaire, le jeudi 17 décembre 2020 à 18h30 à la salle des fêtes du Molay-Littry, sous réserve des annonces gouvernementales.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

- Monsieur Cédric POISSON, Maire de Cormolain, pose une question sur la voirie : « Est-ce normal qu'une entreprise intervienne pour des travaux sur la commune sans arrêté du Maire ? ».

Le Président répond à l' élu, qu'on a demandé aux entreprises qu'elles préviennent les élus locaux quand elles interviennent sur le territoire. Demande faite à plusieurs reprises, si problème au niveau sécurité, c'est l'entreprise qui sera responsable.

Monsieur Cédric POISSON demande si pour les prochains marchés, est-il possible de mettre en place un système de paiement sur présentation des arrêtés ?

- Monsieur Erick DORAND, Vice-Président en charge de la voirie, répond à l'ensemble de l'Assemblée, qu'il y a des entreprises sérieuses et d'autres où il y a quelques soucis alors nous allons remettre de l'ordre, notamment en adaptant les conventions.

Le Président reprend la parole et indique aux élus qu'ils trouveront sur la table une enquête publique qui va commencer vers le 20 décembre au 21 janvier à afficher dans leur mairie.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h15.